Département du HAUT-RHIN

VILLE DE RIXHEI Accusé de réception en préfecture
\$68-216802785-20221215-DCM-23-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Arrondissement de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres du Conseil Municipal élus :

Conseillers en fonction :

Conseillers présents :

20

Conseillers absents :

onselliers pres

illers absents :

Séance ordinaire du 13 décembre 2022 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim (le treize décembre de l'an deux mille vingt-deux)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (20): Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (13):

M. Alain DREYFUS

M. Raphaël SPADARO

M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)

Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)

Mme Guileine LEVY

Mme Miné SEYHAN

Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT

M. Olivier BECHT

Mme Bilge BAYRAM

Mme Véronique FLESCH

Mme Bérengère MICODI (procuration à Mme ACKER)

M. Sébastien BURGY (procuration à M. DURRWELL)

M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 23 de l'ordre du jour

Modification à l'état des emplois

Pour tenir compte des besoins des services, des mouvements de personnel et de l'évolution des missions ou des fonctions confiées aux agents, il est nécessaire de créer les emplois permanents correspondants et de modifier l'état des emplois comme suit :

Grade	Nombre de postes créés	Durée hebdomadaire	Poste
-------	------------------------	-----------------------	-------

Rédacteur à temps complet	1	35 h 00	Chargé(e) de la gestion financière, budgétaire et comptable
Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet	1	35 h 00	Chargé(e) du Secrétariat Général
Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet	1	35 h 00	Agent d'accueil polyvalent
Agent de maîtrise à temps non complet (26 h 05)	1	26 h 05	ATSEM
Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	1	35 h 00	Agent d'entretien - Correspondant(e) logistique du service
Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	1	35 h 00	Agent de propreté urbaine
Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (20 h 00)	1	20 h 00	Agent d'entretien
Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (26 h 05)	6	26 h 05	ATSEM

Ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse, ils pourront être occupés par des agents contractuels, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Ces contrats sont d'une durée maximale de 3 ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. A l'issue de cette durée, tout contrat reconduit ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération liée à ces emplois est déterminée par référence à la grille indiciaire du grade afférent, complétée par les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Par ailleurs, un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet (26 h 05) sont supprimés. Un poste d'adjoint d'animation à temps complet devient vacant.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité décide :

- d'approuver les créations et suppressions de postes comme exposé ci-dessus ainsi que l'état des emplois modifié joint en annexe ;

Accusé de réception en préfecture 068-216802785-20221215-DCM-23-DE Date de télétransmission : 15/12/2022 Date de réception préfecture : 15/12/2022

- d'autoriser Madame le Maire ou son adjointe déléguée à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- d'inscrire au budget 2022 et suivants les crédits correspondants.

Délibéré comme dessus

======

Pour extrait conforme RIXHEIM, le 15 décembre 2022

Le Maire

Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,

Philippe WOLFF

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Etat des emplois permanents au 01.01.2023

Etat des emplois	permaner	its au o i.o	1.2023		
GRADES	CATEGO RIE	EFFECTIFS BUDGETAIR ES	EFFECTI FS POURVU S TEMPS COMPLE T	FFECTI FS POURVU S TEMPS NON COMPLE T	CFA, CONGE PARENTAL, DISPONIBILITE,VAC ANCE DE POSTE ou RETRAITE (local)
SECTEUR ADMINISTRATIF (1)		56	45	1	10
Directeur Général des Services	A	1	1	•	
Directeur Général Adjoint des Services	A	1	1		
Attaché Hors Classe	A	1	1		
Attaché principal	A	3	2		1
Attaché	Α	8	8		
Rédacteur principal de 1ère classe	В	3	3		-
Rédacteur principal de 2ème classe	В	3	2		1
Rédacteur	В	7	6		1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	12	8		4
	C	7	7		
Adjoint administratif principal de 2ème classe					3
Adjoint administratif	С	9	6		3
Adjoint administratif TNC 28 h 00	С	11		1	
SECTEUR TECHNIQUE (2)		121	64	48	9
Ingénieur principal	А	1	1		
Ingénieur	A	1	1		
Technicien principal de 1ère classe	В	1	1	7	
	В	1			1
Technicien principal de 2ème classe			2		•
Technicien	В	2			
Agent de maîtrise principal	С	19	19		
Agent de maîtrise principal TNC 25 h 00	С	1		11	
Agent de maîtrise	С	11	8		3
Agent de maîtrise TNC 24 h 30	С	1		1	
Agent de maîtrise TNC 26 h 05 (Métier ATSEM)	C	6		6	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	3		
			3	1	
Adjoint technique principal de 1ère classe TNC 28 h 00	С	11		1	
Adjoint technique principal de 2ème classe	С	15	14		1
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 14 h 00	С	1		1	
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 20 h 00	С	5		5	
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 23 h 00	С	2		2	
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 26 h 00	C	1		1	
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 26 h 05 (Métier ATSEM)	С	7		7	
	С	1		1	
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 27 h 00					
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 30 h 00	С	11		1	
Adjoint technique	С	18	15		3
Adjoint technique TNC 18 h 30	С	11		1	
Adjoint technique TNC 20 h 00	С	8		8	
Adjoint technique TNC 23 h 00	С	3		3	,
Adjoint technique TNC 25 h 00	С	2		2	
Adjoint technique TNC 26 h 05 (Métier ATSEM)	C	7		6	1
	C	1		1	
Adjoint technique TNC 28 h 00	U				
SECTEUR SOCIAL (3)		10	0	7	3
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe TNC 26 h 05	С	5		3	2
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe TNC 26 h 05	С	5		4	1
SECTEUR MEDICO-SOCIAL (4)		0	0	0	0
SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE (5)		0	0	0	0
SECTEUR SPORTIF (6)	TO	0	0	0	0
SECTEUR CULTUREL (7)		6	2	3	1
	Λ	1	1	J	•
Attaché principal de conservation du patrimoine	A				
Assistant de conservation du patrimoine	В	2	1		1
Adjoint du patrimoine TNC 30 h 00	С	1		1	
Adjoint du patrimoine TNC 20 h 00	С	2		2	
SECTEUR ANIMATION (8)		4	3	0	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	С	1	1		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1		
Adjoint d'animation	C	2	1		1
		11	8	0	3
POLICE MUNICIPALE (9)			0	v	1
Chef de service de Police Municipale principal de 1ère classe	В	1			<u> </u>
Chef de service de Police Municipale	В	1	1		
Brigadier-chef Principal de Police Municipale	С	7	7		
Gardien-Brigadier de Police Municipale	С	2			2
EMPLOIS NON CITES (10)		0	0	0	0
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
TOTAL GENERAL (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9 + 10)		208	122	59	27

Accusé de réception en préfecture 068-216802785-20221215-DCM-23-DE Date de télétransmission : 15/12/2022 Date de réception préfecture : 15/12/2022

Etat des emplois non permanents au 01.01.2023

GRADES OU EMPLOIS POURVUS	EFFECTIF S	CATEGORI E	SECTEUR	REMUNERATION
Collaborateur de Cabinet	1		Administra tif	Temps complet
Apprenti	1		Technique	Temps complet
Agent de propreté urbaine (P.E.C.*)	2		Technique	Temps complet
Electricien (P.E.C.)	2		Technique	Temps complet
Peintre (P.E.C.)	1		Technique	Temps complet
Agent de voirie (P.E.C.)	1		Technique	Temps complet
Agent d'entretien des bâtiments communaux (P.E.C.)	5		Entretien	Temps non complet de 20 à 25 heures
Agent spécialisé des écoles (P.E.C.)	3		Ecoles	Temps non complet 32 heures par semaine de classe
Agent administratif (P.E.C.)	2		Administra tif	Temps complet
TOTAL	18			

^{*} Parcours Emploi Compétences